|  |
| --- |
| **AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM)**  **REPUBLIQUE DU NIGER**  **MINISTERE DE L’ENERGIE**  **AGENCE NIGERIENNE DE PROMOTION DE L’ELECTRIFICATION EN MILIEU RURAL(ANPER)** |
| **PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE DECENTRALISEE**  **PROJECT No : NER-1019** |

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un montant de trente millions de dollars US sous la forme d’un prêt de la Banque Islamique de Développement pour financer le Projet d’Electrification Rural par Voie Solaire Décentralisée.

**Objectifs du Projet**

L’objectif général du projet est de fournir un approvisionnement en électricité fiable, durable et abordable aux communautés rurales du Niger.

Plus Spécifiquement, le projet vise à accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales grâce au développement d'infrastructures électriques rurales reposant sur le système solaire.

Le projet comprend les composantes suivantes :

* Composante 1 : Développement des infrastructures réseaux et solaires ;
* Composante 2 : Renforcement des capacités de l'Agence d'Exécution et des partenaires du projet ;
* Composante 3 : Schémas directeurs pour les solutions décentralisées ;
* Composante 4 : Services de consultant pour la supervision des travaux ;
* Composante 5 : Appui à l’Unité de Gestion du Projet ;
* Composante 6 : Audit financier du projet ;
* Composante 7 : Etudes préliminaires ;
* Composante 8 : Plan de gestion environnementale et sociale ;
* Composante 9 : Communication, et campagne d'information.

Les acquisitions de Biens et de Travaux seront effectuées conformément aux Directives pour la Passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement (édition de mai 2009 révisée en février 2012). Les marchés de services de consultants seront passés conformément aux Directives pour l’Utilisation des Consultants dans le cadre de projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition de mai 2009 révisée en février 2012).

**Marchés de Biens** :

La passation des marchés d’acquisition d’équipements, de véhicules, matériel informatique et la campagne de communication et d’information au profit de l’Unité de Gestion du Projet (UGP) se fera par consultation restreinte au niveau national.

**Marchés de Travaux** :

* la passation de marchés pour la construction des centrales solaires se fera par Appel d'Offres International ouvert (« AOI ») ;
* la passation de marchés pour la construction des infrastructures du réseau électrique sera effectuée par Appel d'Offres International restreint aux Pays Membres de la Banque («AOI/PM»).

**Sélection de Consultants** :

* les services de Consultant pour la supervision des travaux seront acquis par une mise en concurrence en utilisant la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût des consultants provenant des pays membres de la BID retenus sur la liste restreinte.  
   (SBQC/PM) ;
* les services de consultant pour l’acquisition du plan directeur des solutions décentralisées seront acquis par une mise en concurrence en utilisant la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût, (SBQC) ;
* les services d'audit financier seront acquis par une mise en concurrence de bureaux d'audit nationaux en utilisant la méthode de sélection au moindre cout (SMC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires et doivent confirmer leur intérêt par écrit auprès de :

AGENCE NIGERIENNE DE PROMOTION DE L’ELECTRIFICATION EN MILIEU RURAL (ANPER)

UNITE DE GESTION DU PROJET

BP : 11577 Niamey-Niger

Tél : 20 35 01 73

Email : [shamidine12@gmail.com](mailto:shamidine12@gmail.com) avec copie à [rabotassiou73@gmail.com](mailto:rabotassiou73@gmail.com) et [iyahaya89@yahoo.fr](mailto:iyahaya89@yahoo.fr)

**Veuillez noter** que les candidats soumissionnaires souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires sur les acquisitions en cause ou sur le projet en général doivent, sauf mention contraire, prendre contact avec l’organisme en charge du projet et non la BID.